



1950-2010 60 ans de la
Déclaration Schuman

Le 9 mai 2010 - 60 ans de solidarité et d'intégration en Europe, de solidarité et de coopération avec l'Afrique

9 mai 2010 : 60ème anniversaire de la Déclaration Schuman

Au lendemain de la seconde guerre mondiale (1939-1945), le concept qui a donné naissance à l'Union européenne a été exposé pour la première fois le 9 mai 1950 dans un discours de Robert Schuman, alors Ministre des affaires étrangères de la République française. L'idée était d'affronter les défis économiques et sociaux mais surtout d'éviter les ravages d'une nouvelle guerre en Europe. Lors du Conseil européen de Milan en juin 1985, les Etats membres se sont mis d'accord sur la date symbolique du 9 mai, pour fêter chaque année l'anniversaire de la création de l'Union européenne telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Que proposait Robert Schuman le 9 mai 1950 ?



Par sa déclaration faite le 9 mai 1950 lors d'une grande conférence de presse au Quai d'Orsay, Robert Schuman proposait de mettre en commun les productions française et allemande du charbon et de l'acier alors en crise, sous une Haute Autorité supranationale : la Communauté économique du charbon et de l'acier, la CECA. La CECA fut adoptée par les six pays fondateurs (l'Allemagne, la France, l'Italie, les Pays Bas, la Belgique et le Luxembourg) en 1952. Cette nouvelle autorité était également ouverte à d'autres pays d'Europe qui souhaitaient y adhérer.

De 6 a 27 états membres - l'histoire époustouflante de l'Union européenne

Robert Schuman a jeté les bases d'un processus totalement nouveau dans l'ordre des relations internationales : proposer à des pays européens fortement nationalistes et très attachés à leur souveraineté, de mettre en commun leurs capacités pour relever les défis auxquels les seuls moyens nationaux ne pouvaient plus faire face.

Après la CECA, les six pays fondateurs signèrent en 1957 à Rome, les *Traité instituant la Communauté économique européenne*, qui a fait l'objet de plusieurs réformes pour aboutir à l'Union européenne d'aujourd'hui. Depuis lors, l'Union européenne a connu six élargissements, portant le nombre des Etats membres de six en 1957 à 27 depuis 2007.

"Unie dans la diversité"

- telle est la devise de l'Union européenne



L'Europe dans le monde - en chiffres

	Superficie (1 000 km ²)	Population (en millions)	Produit intérieur brut par habitant SPA
Ensemble des 27 pays de l'Union européenne	4 234	497,5	25 900
Chine	9 327	1 330,0	4 400
Japon	365	127,3	28 500
Russie	16 889	140,7	12 200
États-Unis	9 159	303,8	38 900

(SPA : Standard de pouvoir d'achat = 1/- 1 Eur ; Source: Commission européenne 2009)

En 60 ans, l'Europe a changé, le monde aussi - le traité de Lisbonne répond aux nouveaux défis

Depuis sa création, le nombre des Etats membres de l'Union européenne a quadruplé. Parallèlement, le monde a connu une évolution très rapide. L'Europe du XXI^{ème} siècle est confrontée à des défis de grande envergure : crise économique, changement climatique, développement durable, sécurité énergétique et lutte contre la criminalité transfrontalière internationale.

Au fur et à mesure des élargissements successifs et de la mondialisation, les Etats membres de l'Union européenne ont reconnu que les traités existants n'apportaient plus à l'Union les outils dont elle a besoin pour relever ces défis et affronter ces changements. Le nouveau **Traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1er décembre 2009**, modifie et met à jour les traités antérieurs.

Les principales avancées que le nouveau traité apporte sont notamment :

- **Une Union plus démocratique, plus ouverte et plus responsable** : le Parlement européen et les parlements nationaux auront dorénavant une influence plus grande sur le processus décisionnel de l'Union. Le Traité instaure le droit d'initiative citoyenne, par le biais duquel une pétition émanant d'au moins un million de citoyens originaires de différents Etats membres peut demander à la Commission européenne de présenter ou modifier des propositions de textes législatifs.
- **Une Union plus efficace** : une révision importante du fonctionnement institutionnel a permis de le rendre plus simple et plus efficace.
- **Plus de droits pour les citoyens** : les valeurs et les objectifs de l'Union européenne ont été édictés de manière plus claire et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne bénéficie du même statut juridique que les traités régissant l'Union.
- **Plus de poids sur la scène internationale** : la politique extérieure de l'Union a été renforcée et rendue plus cohérente avec celle des Etats membres, notamment sur les plans de la diplomatie, de la sécurité, du commerce et de l'aide humanitaire. La politique extérieure est « personnifiée » par la « **Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité/ Vice-présidente de la Commission européenne** », **Mme Catherine Ashton**. Elle sera soutenue par le nouveau « **Service européen pour l'action extérieure** » qui doit se mettre en place en 2010. Il s'agira d'un véritable service diplomatique de l'UE, dont les délégations comme celle du Burkina Faso feront partie.



60 ans Déclaration Schuman - 60 ans du concept de l'aide au développement

Dans son discours du 9 mai 1950, **Robert Schuman** avait déjà proposé que les fruits du développement économique de l'Europe soient « *...offerts à l'ensemble du monde sans distinction ni exclusion, pour contribuer au relèvement du niveau de vie et au développement des œuvres de paix. L'Europe pourra, avec des moyens accrus, poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles : le développement du continent africain* ».

Le processus de décolonisation entamé au début des années 60 a transformé les relations entre l'Europe et les pays anciennement colonisés en un partenariat entre pays souverains, œuvrant ensemble au développement.

Ainsi, pour concrétiser ces objectifs, plusieurs accords successifs de partenariat entre l'Union européenne et les **pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Pays ACP)** ont vu le jour :

1963

1975

1979

1984

1989

2000

2005

2005

2007

Convention de Yaoundé

Convention de Lomé I

Convention de Lomé II

Convention de Lomé III

Convention de Lomé IV, révisée 1995

Accord de Cotonou: révisé 2005

Stratégie de l'UE pour l'Afrique

Consensus européen pour le Développement

Partenariat Stratégique Union - Union européenne

L'accord de Cotonou, signé en 2000 dans la capitale du Bénin a marqué une nouvelle étape de la politique de développement de l'Union européenne. Cet accord **lie l'Union aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), dont le Burkina Faso**. Il est le plus ambitieux et le plus vaste conclu entre pays développés et en développement. Il a été signé pour 15 ans et est mis à jour tous les cinq ans. La prochaine **réunion du Conseil ministériel** entre les pays **ACP et l'Union européenne** aura lieu les **21-22 juin 2010 à Ouagadougou** (Burkina Faso).

Accord de Cotonou et le Fond européen de développement (FED) - bases de la coopération, d'un dialogue approfondi et de la lutte contre la pauvreté



Andris Piebalgs

Lors de la conclusion des négociations de la dernière révision de l'Accord de Cotonou en mars 2010, le nouveau commissaire européen chargé du développement, Andris Piebalgs, a déclaré :

« **L'accord de partenariat de Cotonou** est notre instrument clé dans la lutte contre la pauvreté dans les pays ACP. L'accord révisé promeut un dialogue ouvert et une approche souple et participative pour réduire et finalement éradiquer la pauvreté. Il vise à encourager l'intégration régionale et à relever les défis mondiaux tel que celui du changement climatique et soutient les pays ACP en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Grâce à ce nouvel accord, l'UE et les pays ACP sont préparés à mieux satisfaire les besoins des pauvres et à renforcer leurs relations politiques. »

Le Fond européen de développement (FED) est le principal instrument financier d'aide au développement de l'Union européenne, destiné à soutenir les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Chaque FED est conclu pour une période déterminée (5 ans en général) et est mis en œuvre dans le cadre d'un accord international régissant les relations entre l'Union européenne et les pays partenaires (actuellement l'Accord de Cotonou).

Un montant de **14 857 milliards FCFA (22,7 milliards d'euros)** a été alloué au 10ème FED pour la **période 2008-2013**.

Ce montant est mis en œuvre par le biais de documents de programmation nationaux et régionaux élaborés en partenariat entre les bénéficiaires et l'Union européenne. Ces documents font l'objet d'un suivi annuel et sont réexaminés à mi-parcours (2010) et en fin de parcours (2012).

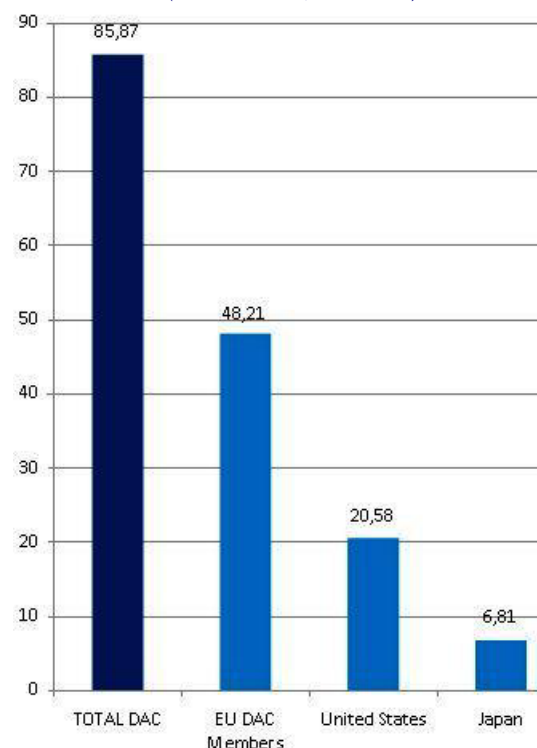
Le saviez-vous ?

La Commission européenne, l'Union européenne et ses Etats membres fournissent bien plus de la moitié de l'aide publique au développement au niveau mondial. L'Union européenne et ses 15 Etats membres du Comité d'aide au Développement de l'OCDE (CAD) – ce qui ne représente pas la totalité des Etats membres de l'UE – contribuent en effet pour 56 % à l'aide mondiale au développement.

La crise financière et économique a certes entraîné un ralentissement des flux d'aide mais l'Union européenne reste clairement le donateur le plus généreux au niveau mondial. 

Aide publique au développement au niveau mondial pour l'année 2009

milliards EUR (1 EUR = 655,957 FCFA)



Source: OCDE / Commission européenne
CAD = Comité d'aide au développement de l'OCDE

La coopération entre l'Union européenne et le Burkina Faso

Débutée en 1959, la coopération entre l'Union européenne et le Burkina Faso n'a cessé de se renforcer au cours des dernières décennies. Actuellement, elle se fixe les objectifs ambitieux suivants confirmés à l'article 1^{er} de l'accord de partenariat ACP-CE de Cotonou :

- Le développement économique et social.
- L'insertion harmonieuse et progressive du pays dans l'économie mondiale.
- La réduction de la pauvreté dans le cadre d'un développement durable et conformément aux ambitions internationales, tenant notamment compte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

La coopération entre l'Union européenne et le Burkina Faso poursuit ces objectifs, tout en renforçant son efficacité par un accent mis sur :

- «L'appropriation» de la stratégie par le pays et les populations.
- Une progression vers la mise en œuvre de cette aide selon les procédures et le budget nationaux. C'est ainsi que depuis les années 90, une part croissante de l'aide est apportée sous forme d'appui budgétaire.
- Une amélioration de la coordination et de l'harmonisation de l'aide apportée par les différents donateurs.

Au Burkina Faso, l'appui de l'Union européenne vise essentiellement à soutenir la mise en œuvre du **Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)**, stratégie mise en œuvre par le gouvernement burkinabè depuis 2000 et périodiquement révisé pour lutter contre la pauvreté et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement d'ici 2015.

Le **document de stratégie conjointe** entre le Burkina Faso et l'Union européenne et le **programme indicatif national** (PIN) pour le 10^{ème} FED (2008-2013), qui fixent les priorités d'intervention prévoient une allocation totale de **347 milliards FCFA (529 millions d'euros) pour la période 2008 – 2013**.

Les interventions du 10^{ème} FED au Burkina Faso sont essentiellement concentrées sur les domaines :

- De **l'éducation de base et de la santé** via un appui direct au budget de l'Etat. Cet appui budgétaire général massif mobilise $\pm$ 60% des ressources du 10^{ème} FED.
- Du renforcement des **infrastructures** de base et de **l'inter-connectivité**: constructions et entretiens de routes, eau et assainissement, énergie ($\pm$ 26% des ressources).
- De l'appui à la **gouvernance politique, locale et économique et financière**, avec notamment des appuis à la réforme de la justice, à la décentralisation et à la gouvernance des finances publiques ($\pm$ 10% des ressources).
- Du renforcement de **l'intégration et de la coopération régionale** notamment pour le commerce, la protection de l'environnement et pour un appui aux institutions régionales ($\pm$ 4% des ressources).



construction des routes



éducation de base

En 2009, l'Union européenne a versé environ 74,4 milliards FCFA (114,5 millions €) sous forme de subventions non remboursables au profit du Burkina Faso et des organisations régionales telles que l'UEMOA, l'OHADA et le CILSS, confirmant ainsi son rôle de *premier donateur d'aide publique au développement (APD) dans le pays*.

Environ 56 milliards FCFA (86 millions €) ont été déboursés par le **Fonds Européen de Développement (FED)** en faveur du Burkina Faso pour les projets et programmes nationaux. Il faut y ajouter 6,8 milliards de FCFA (10,5 millions €), principalement en faveur de projets mis en œuvre par des acteurs non-étatiques (organisations non gouvernementales ou internationales), dont les actions apportent une réponse rapide à des thèmes prioritaires pour le développement du pays, tels que la sécurité alimentaire, la santé, la protection de l'environnement, des droits de l'homme.

L'Union européenne apporte aussi une **aide humanitaire** au Burkina Faso, au travers de son **Service d'Aide Humanitaire de la Commission européenne (ECHO)**. Les interventions visent une assistance et une aide à toutes populations en situation d'urgence. Au Burkina Faso en 2009, ECHO a mis en œuvre des projets dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la malnutrition, tout en répondant à des urgences liées aux épidémies (rougeole, méningite) et aux inondations du 1er septembre 2009. L'ensemble de ces opérations a été réalisé pour un montant de 5,7 milliards de FCFA (8,7 millions €).

Nous contacter :

Téléphone : (226) 50.49.29.00

Fax : (226) 50.49.29.99

E-mail : delegation-burkina-faso@ec.europa.eu

Site web : www.delbfa.ec.europa.eu